



**Assemblée Generale Ordinaire De L'union
Des Confederations Sportives Africaines (Ucsa)
14^{ème} Session**

Le Caire, Egypte, 19 Octobre 2015

RESOLUTIONS

L'Assemblée Générale de l'Union des Confédérations Sportives Africaines (UCSA) réunie en session ordinaire le 19 octobre 2015, au Caire en Egypte,

Après avoir

- statué sur le Quorum et la qualité des membres présents,
- pris connaissance :
 - du rapport moral du Président sortant ;
 - du rapport d'activités du Secrétaire Général ;
 - du rapport financier de l'exercice 2013-2015 ;
 - et du rapport du Commissaire aux comptes ;
- examiné :
 - le projet de programme d'action 2016-2017 ;
 - le budget de la période biennale 2016-2017 ;

Et après en avoir débattu :

- 1. Approuve le Rapport moral du Président et félicite le Bureau Exécutif sortant et le staff du Secrétariat Général pour toutes les actions entreprises ayant contribué au rayonnement et à la bonne marche de l'Organisation.**
- 2. Approuve le rapport d'activités du Secrétaire Général et le Rapport financier de l'exercice 2013-2015.**

- 3. Demande au Secrétariat Général de suivre avec une attention particulière le dossier de recouvrement de toutes les sommes dues à l'UCSA ;**
- 4. Adopte le Programme d'Action 2016-2017 et le budget y relatif.**
- 5. Demande au Secrétariat Général d'élaborer désormais des budgets programme pour un meilleur développement avec des actions qui s'inscrivent dans la durée ;**
- 6. Demande d'enrichir le contenu du plan d'action avec des programmes en faveur des confédérations sportives notamment, dans le domaine de la formation ;**
- 7. Décide d'aligner les bilans financiers annuels sur les années civiles ;**
- 8. Demande au nouveau Bureau Exécutif de mettre le Règlement intérieur à la disposition des confédérations dans les meilleurs ;**
- 9. Décide d'accorder à Monsieur ISSA HAYATOU, le poste de 1^{er} Vice-Président Honoraire à vie, en raison des loyaux services rendus à l'UCSA ;**
- 10. Entérine la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09 Septembre 2015 relative à l'application intégrale de l'Article 28 relative à la suspension automatique des confédérations redevable de plus de deux ans des cotisations ;**
- 11. Prend acte de l'élection des personnalités ci-après au Bureau Exécutif de l'UCSA :**
 - Président : GEN. MOHAMED AHMED NASSER**
 - 1^{er} Vice-Président : M. MBAGNICK NDIAYE**
 - 2^{ème} Vice-Président : M. TAHAR MESBAHI**
 - 3^{ème} Vice-Président : MME CAROL GAROES**
 - Membres : - MHALHEL KHALED**
- BABBOU KHALED
- 12. Arrête que la prochaine Assemblée Générale Ordinaire aura lieu en 2017 à une date et un lieu qui seront définis ultérieurement.**